



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2020

DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTEL (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHATRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/02

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	40

Objet : Modification du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire une modification du Règlement Intérieur dudit Conseil afin d'insérer une disposition permettant le vote par boîtier électronique.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les cas dans lesquels une délibération est votée au scrutin public ou au scrutin secret. Pour autant, aucun formalisme n'est imposé sur les modalités du vote.

La mise en place d'un tel dispositif, gage de simplicité et de rapidité, permet de respecter les principes liés au secret du vote, lorsqu'il est nécessaire, et à la sincérité du scrutin.

Ainsi, dans une réponse en date du 9 janvier 2020, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a confirmé cette possibilité pour l'élection des membres d'un bureau communautaire alors même qu'il s'agit d'un vote à scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, par :

- 36 voix **POUR**,
- 03 voix **CONTRE** (MM. Daniel CHETTA, Jean-Claude GUIBLAIN, Daniel SUTY),
- 01 **ABSTENTION** (Mme Nathalie BONNET),

- **VALIDE** la modification du Règlement Intérieur du Conseil communautaire afin d'autoriser le vote par boîtier électronique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLOV

ID : 021-200000925-20200303-2020_02_27_02-DE

Pour extrait conforme,

POUR LE PRÉSIDENT
ET PAR DÉLÉGATION
LE (LA) VICE-PRÉSIDENT(E)

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr